



## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° ~~Exir~~ AONO/C-MOKOLO/CIPM/BEC/2025 DU ~~09 AVR 2025~~

**Pour l'Aménagement du stade douze Balles, COMMUNE DE MOKOLO, DEPARTEMENT DU  
MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD**

EN PROCEDURE d'urgence

\*\*\*\*\*

Imputation : .....

FINANCEMENT : BIP MINSEP EXERCICE 2025

### **1. Objet de l'appel d'offres**

Le Maire de la commune de Mokolo, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un appel d'offres pour l'exécution des travaux de l'Aménagement du stade douze Balle dans la Commune de Mokolo, Département du Mayo-Tsanaga, Région de l'Extrême-Nord.

### **2. Allotissement**

Les travaux objet du présent appel d'offres sont répartis en une tranche ferme.

### **3- Consistance des travaux**

Ces travaux comprennent les opérations suivantes :

- L'installation de chantier ;
- Les travaux préparatoires ;
- Les travaux de pierrée maçonnerie ;
- L'assainissement et le drainage ;
- Les ouvrages de traversés.

### **NB :**

- ✓ Il est à noter que la construction des ouvrages d'assainissement se fera obligatoirement sur la base de l'approche « Haute Intensité de Main d'œuvre » (HIMO). Les détails sont précisés dans le CCTP.

### **4. Participation et origine**

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises des travaux publics installées au Cameroun.

### **5. Financement**

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le BIP MINSEP, Exercice 2025. Les montant prévisionnel des travaux est ainsi qu'il suit : 25 000 000 (Vingt-cinq millions) francs CFA

### **6. Consultation du dossier d'appel d'offre**

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la commune de Mokolo,

### **7. Acquisition du dossier d'appel d'offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré dès publication du présent avis auprès du Service des Marchés de la commune de Mokolo, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais de dossier de 30 000 F (trente mille francs) CFA payable au à la recette municipale sur présentation de l'avis.

### **8. Cautionnement Provisoire**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou compagnie d'assurances agréé par le Ministère en charge des Finances accompagné du reçu de la CDEC, dont le montant est fixé à 500 000 FCFA.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

### 9. Présentation des offres

Les documents constituant l'Offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

- Volume 1 : Pièces administratives ;
- Volume 2 : Offre Technique ;
- Volume 3 : Offre Financière.

Toutes les pièces constitutives des offres (Volumes 1, 2 et 3), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

### 10. Remise des offres.

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, à la commune de MOKOLO, au plus tard le ~~05 MAI 2025~~ à 10 heures. Elle devra porter la mention :

«  
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N° ~~004~~ AONO/C-MOKOLO/CIPM/BEC/2025 DU \_\_\_\_\_  
Pour l'Aménagement du stade douze Balles, COMMUNE DE MOKOLO, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE  
L'EXTREME-NORD

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

### 11. Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour leur remise.

### 12. Ouverture des offres

L'ouverture des offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le ~~05 MAI 2025~~ à partir de 11 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la commune de Mokolo.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

### 13. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

### 14. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à trois (03) mois.

### 15. Evaluation des offres

Les offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :

#### 15.1. Critères Eliminatoires

- a) Absence de la caution de soumission à l'ouverture ou d'une pièce administrative non-conforme à fournir dans 48 heures après la séance d'ouverture ;
- b) Pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) N'avoir pas satisfait à au moins 24 critères essentiels/31.

#### 15.2. Critères essentiels

L'offre technique sera évaluée suivant la grille de notation suivante :

A - Présentation .....	03 critère
B - Références .....	03 critères
C - Personnel d'encadrement .....	10 critères
D - Méthodologie .....	13 critères
E - Matériel .....	12 critères
F - Surface financière .....	12 critère

Les détails de ces critères essentiels sont précisés par le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) et repris dans la grille d'évaluation. En cas de conflit entre l'Avis d'Appel d'Offres, la grille d'évaluation et le RPAO, seul ce dernier doit être pris en considération.

#### 16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

#### 17. Renseignements complémentaires

17.1. Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus à la commune de MOKOLO.

17.2. Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

#### 18. Additif à l'appel d'Offres

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

#### Copies :

- ARMP pour publication au JDM;
- DDMINMAPMT
- Président CIPM/COM-MOK;
- Affichages
- Archives

Mokolo le : 09 AVR 2025 ;

LE MAIRE

(AUTORITE CONTRACTANTE)



200 864 80

